

Le RUSÉ



www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

Edito

Le fisc français réclame 200 millions d'euros à Amazon au titre des arriérés d'impôts, d'indemnités et de pénalités pour la période 2006-2010. Google n'aurait payé que 5 millions d'euros d'impôts en France l'an passé pour un chiffre d'affaires déclaré de 138 millions d'euros... Dans la vraie vie, le chiffre d'affaires serait plutôt estimé à 1,4 milliards d'euros l'an. L'administration fiscale compterait lui réclamer 1,7 milliards d'euros. Microsoft et Apple seraient également dans le collimateur, eux qui auraient minimisé leur chiffre d'affaires en France pour ne payer qu'une petite partie de l'impôt.

Total, petite PME familiale par ailleurs numéro 1 français des bénéficiaires avec 8,6 milliards d'euros en 2009, ne paie pas d'impôts sur les sociétés en France. Tout comme Danone, Essilor, Saint-Gobain, Arcelor-Mittal, et plus généralement 1 entreprise sur 4 du CAC 40 qui profite largement des nombreuses niches fiscales à leur disposition.

Il faut protéger les grandes entreprises, sinon elles vont quitter la France nous répète-t-on à l'envi. En oubliant de préciser que beaucoup d'entre elles ne paient même pas le minimum...

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Le mariage pour tous

Un sujet de société, important pour ceux qui souhaitent pouvoir en bénéficier, qui passionne partisans et opposants, qui marque les frontières de l'évolution de la pensée humaine à l'intérieur de notre société.

Un sujet qui, alors qu'il ne concerne qu'une petite partie de la population, utilisé adroitement permet aussi (disons-le franchement) d'orienter le débat vers un autre sujet que ceux qui préoccupent une nation : l'emploi, le pouvoir d'achat, la crainte du lendemain, l'avenir et les choix à faire en matière industrielle...

Est-ce à dire qu'il ne faut pas en parler ? Evidemment non. Le respect dû au genre humain, doit nous amener en permanence à débattre, pour ensuite, collectivement permettre à nos sociétés d'accorder des droits nouveaux.

C'est ainsi que cela fonctionne, depuis que nos sociétés sont ce que l'on appelle : des démocraties. Avant, ce sont les rebellions, les révoltes, les révolutions qui venaient bousculer l'ordre des choses établies. Evidemment il arrive parfois que nos sociétés soient traversées par des aspirations fortes aux changements, qui se traduisent pas de nouvelles évolutions démocratiques. Des évolutions qui peuvent être remises en cause, quand les peuples se laissent dessaisir de leur pouvoir de décision. Mais cela aussi c'est la démocratie.

Sur le sujet lui-même que peut-on dire ? Que c'est à chacun de se forger sa propre opinion, en fonction de ce qu'il ressent de la société, de ce qu'il pense être le mieux pour que les hommes vivent libres et égaux. Evidemment cette opinion sera pour partie le résultat de l'éducation que chacun aura reçue, mais elle évoluera aussi en fonction du vécu.

Il n'est pas bien loin le temps où la jeune fille était mariée par ses parents, il fallait avoir une dote, le fait d'avoir un enfant en dehors du mariage était une insulte, le fait d'avoir un enfant sans père était la mise à l'écart de la société assurée, l'union libre était montrée du doigt, le divorce un affreux problème de libertinage, où l'homosexualité était plus qu'un tabou qu'il fallait cacher, le mot sexe ne devait jamais être prononcé....

Oui, bien loin ce temps-là. Et tant mieux à la vue des difficultés qu'il a occasionnées à des femmes et des hommes qui ne souhaitaient qu'aimer.

On veut nous faire croire qu'il s'agirait de morale. Mais de quelle morale s'agit-il alors ? De la morale catholique, juïque, islamiste, protestante, bouddhique, laïque... Allez savoir ?

Des éclairés ayant un avis sur tout et sur rien, voudraient nous faire croire qu'un référendum serait le seul moyen de trancher le problème. Comme si notre société n'avait pas de règles de fonctionne-

ment, comme si nous n'étions pas un état de droit où c'est la loi qui permet aux hommes de gagner des libertés. Ainsi nous serions condamnés à appliquer l'austérité aux Français, parce qu'elle est adoptée par le Parlement, mais ce même parlement ne pourrait octroyer de nouveaux droits aux Français ?

Voilà une bien singulière conception de la démocratie.

Comme est bien singulière, l'attitude de ces élus qui clament fièrement que cela ne passera pas par eux, qu'ils délègueront.

Une insulte à l'égard de ceux à qui le propos s'adresse, une insulte à l'égard de la démocratie et de la république. La loi ne se commente pas, elle s'applique.

Pour ce qui nous concerne, bien souvent nous avons à nous plaindre des lois, nous les trouvons injustes. Très souvent nous appelons au changement, au vote de lois nouvelles. Parfois nous avançons, parfois nous avons le sentiment de régresser. Mais nous vivons dans cette société avec les règles qui la régissent.

Ceux qui n'entendent pas agir ainsi peuvent toujours se démettre à défaut de se soumettre. Une chose apparaît évidente, les autres leur importent peu, seul leur égo les intéressent.

Ah oui, pour ceux qui vous posent la question, dites-leur que nous sommes du côté de toujours plus de liberté.

En bref... En bref... En bref...

Ambiance...

Y aurait-il de l'eau dans le gaz entre Phiphi 1^{er} et la reine Natachalie ? Bon, on en convient, ce n'est un secret pour personnes que leurs relations sont pour le moins (très) tendues... En dépit de leurs dénégations. Quoi qu'il en soit les services de l'agglomération ont reçu dernièrement une note de service destinée à leur rappeler « qu'il n'appartient pas aux services de répondre » aux sollicitations des cabinets politiques « de nos partenaires ». « Il convient d'inviter nos correspondants à se mettre en contact avec le cabinet du président. De la même manière,

il n'appartient pas aux services de solliciter des cabinets politiques, cette mission relève également du directeur de cabinet. » Alors on a eu beau chercher, localement on n'a guère trouvé que Natacha Bouchart qui dispose d'un cabinet politique : à Coquelles, Coulogne, Marck ou Sangatte-Blériot, rien de tout cela... Mais peut-être que la note visait également les conseils régional et général qui possèdent eux aussi de tels conseillers. Auquel cas, ça en dirait très très long sur les relations que le président de l'agglomération entretient avec les présidents Dupilet et Percheron, pourtant à gauche. Eux.

On le note



Déplacement au marché de Noël de Bruges

Samedi 15 décembre 2012

organisé par les Amis de l'Atelier

A l'approche des fêtes de fin d'année, dites au revoir au stress quotidien et partez à la découverte de l'univers magique du marché de Noël de Bruges.

Vous avez envie de déambuler sur le marché pour trouver des idées de cadeaux ? Profitez-en et venez nombreux nous rejoindre.

Journée libre. Départ du bassin Ouest à 7 h 30, retour à 23 h maxi

Dépêchez-vous, il reste encore quelques places

Prix : 10 €

Inscription : permanence des élus - Bd de l'Egalité auprès de Malika de 9 h à 11 h. Prévoir paiement à l'inscription.

TSCG : les collectivités territoriales victimes collatérales

Tout juste élue sénatrice, Natacha Bouchard avait déclaré : « *Le rôle de député européen est un mandat beaucoup plus lointain. J'ai décliné la proposition aux dernières européennes parce que j'estime qu'être sénateur, ça apporte beaucoup plus à Calais. C'est un mandat complémentaire de celui de maire et proche des collectivités. C'est important d'être présent dans les instances nationales pour mieux représenter et défendre les dossiers de son territoire. Au Sénat, on voit passer en première lecture les réglementations et les propositions de loi qui ont un attrait direct avec les collectivités.* »

Un an plus tard, son bilan est plus qu'accablant, non seulement, elle a brillé par son absence au Palais du Luxembourg, mais dans ses rares présences, à aucun moment elle n'est intervenue pour le Calaisis. Juste une intervention, dans le cadre du génocide arménien, c'est plutôt maigre. Et pourtant il y a tant à dire, on aurait aimé, par exemple, la voir interpeller

le Gouvernement sur la revitalisation du territoire par la SNCF après la liquidation de SeaFrance. Ou encore s'inquiéter des menaces que fait peser sur les collectivités territoriales le Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG), mieux connu sous le nom de Pacte d'austérité.

Mais il est vrai que sur cette question, chanteur de l'UMP, elle ne pouvait qu'être aphone. Le pacte voulu et imposé par la chancelière allemande, Angela Merkel avait été accepté docilement par Nicolas Sarkozy.

Or, dans un temps de réduction des dépenses publiques, il est à craindre que le pacte budgétaire ne nuise gravement aux assemblées locales. Il s'agit maintenant d'appliquer le pacte budgétaire européen, le TSCG à l'Etat et aux administrations publiques, donc aux collectivités, et de respecter la règle d'or, sous peine de sanction.

Mais, la part des recettes fiscales s'amenuise au fil des années dans les ressources des collectivités territoria-

les, renforçant la part des différents versements de l'Etat. Mais en période de rigueur, il est plus que probable d'assister à une stagnation ou une baisse de ceux-ci.

Rappelons au passage qu'avec les transferts de compétences par l'Etat en 2004, plusieurs collectivités se trouvent déjà dans la zone rouge et beaucoup s'en approchent dangereusement (plus d'un milliard d'euros dû par l'Etat à la région Nord-Pas-de-Calais). Pourtant, elles continuent à prendre en charge 70 % de l'investissement public en France.

La fameuse « règle d'or » appliquée aux collectivités locales, se traduira in fine par une atrophie de la réponse publique aux besoins des territoires.

On aurait donc aimé que la sénatrice-maire s'inquiète et se fasse la porte-parole de l'asphyxie des collectivités, des communes, qui ont de plus en plus de mal à répondre aux demandes des populations, des associations... à assurer les services publics locaux dont c'est pourtant l'une des fonctions principales.

Alcatel : pas de fumée sans feu

Nous avons révélé dans une précédente édition, l'éventualité d'une vente de l'usine Alcatel Submarine Networks (ASN) par la maison mère Alcatel-Lucent. Ce qui a été largement relayé par la presse économique et qui est considéré pour certains comme une rumeur, tarde cependant à être démenti par la direction du groupe. Cette absence de déclaration claire n'est pas sans occasionner une certaine inquiétude et une tension parmi des salariés déjà durement éprouvés par une mise en chômage partiel.

Cette situation a été dénoncée à juste titre par le délégué syndical CGT d'ASN, Karl Lefèvre : « *C'est immoral de laisser partir les gars dans le doute. Quand Alcatel Lucent a an-*

noncé la suppression de 5500 postes, la hiérarchie a fait passer une note pour préciser que Calais n'était pas concerné, si ce n'est qu'une rumeur pourquoi elle ne la dément pas ? »

En effet qui ne dément pas consent, serait-on tenté de dire. Et le flou entretenu par la direction d'Alcatel-Lucent, mériterait peut-être que certaines précautions soient prises par les syndicats. Surtout que selon nos informations, la question de la revente d'ASN était déjà latente et avait été soulevée, il y a deux mois, dans le cadre du comité d'entreprise d'un des sites du groupe.

Rappelons que le Code du travail prévoit la possibilité pour le comité d'entreprise d'utiliser la procédure du **droit d'alerte économique** (qui peut être déclenchée une fois par an) lorsqu'il peut justifier de « **faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise** » (Le juge a récemment élargi les hypothèses dans lesquelles le CE peut recourir au droit d'alerte à « **toute situation de l'entreprise susceptible d'avoir des répercussions sur l'emploi** »). Dans les entreprises comportant plusieurs établissements, l'exercice du droit d'alerte est réservé au comité central d'entreprise.

My Ferry Link

La décision vient d'être rendue : le rachat par le groupe Eurotunnel des navires de SeaFrance, n'est pas anticoncurrentiel. Ainsi en a décidé l'autorité de la concurrence française, qui a toutefois souhaité que les choses soient bien encadrées du point de vue de la commercialisation.

La commercialisation des produits de My Ferry Link devra l'être par les services commerciaux de My Ferry Link ? Ce qui apparaît aux yeux de certains comme un handicap, sera de notre point de vue une bonne chose. Comment une société qui dépendrait d'une autre pour la vente de ses produits, pourrait elle espérer grandir ?

Par ailleurs, il est recommandé au Groupe Eurotunnel de ne pas faire cadeau de passages sur les ferries à ses gros clients fret.

Dans le même ordre d'idée, il pourrait alors être interdit à tout fournisseur de faire des rétro commissions, ou encore de consentir des prêts aux futurs clients, ou encore de verser des commissions sur des comptes hors de l'union, comptes n'appartenant pas à l'entreprise. Comme il sera interdit aux pays de jouer avec le taux de change de leurs monnaies ou encore de faire supporter par le secteur de la défense les coûts de recherche destinés au civil...

Soyons clair, il n'y a que dans les mots que la concurrence libre et non faussée existe, dans la réalité c'est : fait ce que je dis, ne fait pas ce que je fais.

Ce « cher » Jacques

Le président du club de volley-ball féminin la Stella, s'est ouvert cette semaine dans la presse locale des difficultés financières de son club. Soucis financiers pouvant amener le club à envisager renoncer au déplacement en Ukraine dans le cadre de la coupe d'Europe. Un message fort du président Wheatley, destiné à bien faire comprendre que si son club ne s'en sort pas, c'est essentiellement de la responsabilité des collectivités locales qui tardent à honorer leurs engagements.

Que tout serait simple, s'il ne s'agissait que de cela. La réalité est légèrement différente.

- Première remarque, le club de volley féminin est un club qui compte de moins en moins de licenciés, quand la participation des collectivités locales atteint des sommets : 375 000 euros pour la ville de Calais (participation à la coupe d'Europe incluse).

- Seconde remarque, si l'ensemble des collectivités locales soutenant le sport de haut niveau a pour habitude de régler en plusieurs fois les subventions annoncées, la ville de Calais pour sa part avance une partie non négligeable de la subvention et règle en février (si cela est sollicité) le solde. Il appartient alors aux responsables associatifs d'établir un plan de trésorerie collant à la réalité des paiements.

- Troisième remarque, de très nombreuses associations sportives, culturelles, sociales... ont pour habitude de travailler avec des conventions bancaires s'appuyant sur les délibérations des collectivités locales, qui amènent les banques à faire l'avance d'une partie des subventions. C'est également le cas pour des associations sous convention avec l'Etat. Alors pourquoi, dans le cas présent, n'est-on pas entré dans ce processus ? Peut-être tout simplement que la banque n'a pas la confiance nécessaire et qu'elle se refuse à assumer un risque qui lui paraît trop important. Peut-être également que les subventions perçues ne sont en réalité pas venues alimenter la saison en cours, mais combler un déficit structurel d'un club qui a toujours dépensé plus que ce qu'il encaissait et qui se retrouve ainsi deux mois seulement après la reprise de la saison, sans trésorerie.

Sauvé de la faillite par un apport privé important il y a quelques années, ce club n'a semble-t-il retenu aucune leçon de ses difficultés précédentes. Au moment où de nombreux Calaisiens en sont à compter au centime près, au moment où la population en grande difficulté ne cesse de croître de manière importante, il serait grand temps que chacun soit appelé à davantage de respect de l'argent public et à l'obligation de gestion rigoureuse et sincère.



**Soirée
Beaujolais**

**ce jeudi 15 novembre
à partir de 19 h
à l'Atelier
194 Bd de l'Egalité**

Casse-croûte campagnard offert